

L'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen souhaitent faciliter l'accès à l'information et simplifier les démarches des citoyens en proposant un guichet unique, la Maison de l'Habitat.

Quelles sont ses missions ?

- Accueillir et renseigner les personnes qui souhaitent accéder à un logement ou gérer leur bien
- Orienter les personnes vers un conseil personnalisé, adapté à la situation du demandeur
- Informer le public sur les aides et dispositifs existants concernant l'habitat, le logement et l'urbanisme
- Proposer des supports d'informations

Vous êtes propriétaire, locataire ?

Vous souhaitez accéder à un logement ?

Vous avez un projet de construction, de rénovation ?

La Maison de l'Habitat vous accueille avec ou sans rendez-vous, pour répondre à vos questions et vous oriente vers les bons interlocuteurs

La Maison de l'Habitat vous propose des rendez-vous avec les juristes de l'ADIL 47, les thermiciens de SOLIHA Lot-et-Garonne et/ou de l'Espace Infos Energie, les architectes du CAUE47 pour répondre à vos questions et étudier vos dossiers.

Retrouvez le calendrier des permanences sur le site www.agglo-agen.fr

VOUS AVEZ DES PROJETS



JE CHERCHE À LOUER

La Maison de l'Habitat vous informe sur les différentes solutions existantes (logement privé, social, spécifiques pour les jeunes). Elle vous propose d'enregistrer votre demande de logement social et vous informe de la procédure à suivre.



JE CHERCHE À ACHETER

La Maison de l'Habitat vous renseigne sur les aides financières, les ventes de logements sociaux et les règles d'accès aux différents prêts.

Elle vous oriente également vers un conseiller qui pourra évaluer votre capacité financière pour l'achat d'un logement.



JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX

Rénovation énergétique, adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, mises aux normes, la Maison de l'Habitat vous informe sur les aides financières pour réhabiliter votre logement et vous oriente vers des conseillers techniques pour vous aider à concrétiser votre projet.



QUESTION D'URBANISME ?

La Maison de l'Habitat vous informe sur le type de formulaire à remplir en fonction de votre projet et sur la procédure d'instruction, ses délais et les pièces à fournir (enregistrement des dossiers de demandes d'urbanisme concernant les projets situés sur la ville d'Agen).



DROITS ET OBLIGATIONS

Vous cherchez à en savoir plus : La Maison de l'Habitat vous oriente vers un conseiller juridique qui pourra répondre à vos questions.



Où nous trouver ?

Accueil de la Mairie d'Agen
Place Docteur Esquirol
47000 AGEN

Lundi de 13h à 17h30

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 17h

Et sur rendez-vous
(permanences des partenaires)

Pour nous contacter

05 53 69 05 04

maison.habitat@agglo-agen.fr

www.agglo-agen.fr



Maison
de l'habitat



PAO/CDM Ville et Agglomération d'Agen - Ne pas jeter sur la voie publique

INFORMATIONS
AIDES
URBANISME
ACCESSION RENOVIATION

CONSEILS
LOCATIONS



www.agen.fr

